

AVIS PUBLIC
CALENDRIER DES SÉANCES
DU CONSEIL MUNICIPAL 2024

AVIS PUBLIC, est par la présente donné, par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Laurier-Station, qu'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ., Chapitre C-27.1), le conseil municipal doit établir un calendrier de ses séances ordinaires avant le début de chaque année, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024. Le calendrier a été adopté à la résolution 0352-23 lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 13 novembre 2023.

Le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 :

15 janvier 2024	8 juillet 2024
5 février 2024	12 août 2024
4 mars 2024	9 septembre 2024
8 avril 2024	7 octobre 2024
6 mai 2024	4 novembre 2024
3 juin 2024	2 décembre 2024
	9 décembre 2024 (Budget)

Le présent avis est publié conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ., Chapitre C-27.1).

Donné à Laurier-Station,
Ce 14 novembre 2023



Stéphane Dion
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné **STÉPHANE DION**, greffier-trésorier de la municipalité de Laurier-Station, résidant à Sainte-Croix-de-Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la Municipalité**
- **Babillard prévu à cet effet**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de novembre 2023



Stéphane Dion
Greffier-trésorier